

## La vérité sur le dossier de la Bourse du Travail de Villejuif

Dans un esprit de transparence, Franck Le Bohellec, Maire de Villejuif, souhaite porter à la connaissance de tous et surtout des Villejuifois, les éléments suivants :

Dans un contexte budgétaire contraint et face à une baisse constante des dotations de l'État aux collectivités (3,5M d'euros par an pour Villejuif), le Maire a lancé dès 2014 un inventaire du foncier communal dans un but de rationaliser les dépenses de notre collectivité.

Cet inventaire a fait notamment apparaître l'existence d'un bien accueillant la Bourse du Travail situé au 16, rue Jean-Jaurès, sur un terrain d'une superficie de 1044m<sup>2</sup> sur lequel sont construits un bâtiment sur rue de 240 m<sup>2</sup>, et deux pavillons mitoyens d'une superficie d'environ 80 m<sup>2</sup> chacun.

Les lieux, occupés par les syndicats depuis les années 1960, sont sans conventionnement depuis plus de 30 ans. Dès lors, ce bien immobilier important n'apporte aucun revenu et coûte à la collectivité.

Chaque année cela revient à :

- une absence de valorisation locative de 70 080 € pour la ville,
- la prise en charge de l'entretien pour 9 010 €,
- le paiement d'une assurance annuelle d'environ 130 €,
- la mise à disposition à plein temps d'un agent de la Ville en tant que régisseur,
- la gestion du bâtiment et son nettoyage étaient payés par la ville.

**Ainsi, tous les ans, l'occupation des lieux coûte donc au contribuable villejuifois plus de 110 000€.**

Le Maire, Franck Le Bohellec, soucieux de régulariser la situation a organisé une concertation avec les syndicats et plusieurs rencontres ont eu lieu sur ce sujet en 2015.

Après cette concertation, un projet de convention a donc été adressé aux syndicats du 16, rue Jean Jaurès, le 17 février 2016. Ce dernier, qui prévoyait la mise à disposition précaire et gracieuse des locaux laissant à leur charge l'entretien et les fluides, est resté sans réponse de leur part. Un courrier envoyé le 27 mai 2016 soit trois mois après, leur a été adressé pour leur demander de libérer les lieux.

Face à un nouveau silence de plus d'un an et leur volonté manifeste de faire subsister une situation très avantageuse pour eux, le Maire, dans un esprit de responsabilité et de justice a décidé de demander l'expulsion de la bourse du travail.

Le juge a condamné les occupants sans droit ni titre à libérer sous un mois les locaux. Le Maire, lui, demande l'application de cette décision de justice, chose déjà faite par la CFTC.